



**MRC**  
du DOMAINE-du-ROY

Chambord

Lac-Bouchette

La Doré

Roberval

Saint-André

Saint-Félicien

Saint-François-de-Sales

Sainte-Hedwidge

Saint-Prime

DOMAINE-DU-ROY  
**Lac-Saint-Jean**

**[HD]**\*

\*Hautement Distinctif

901, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L8  
Tél. : 418 275-5044  
Télé. : 418 275-4049

www.domaineduroy.ca

**313**

**DQ9.1**

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–  
Bout-de-l'Île

6212-09-066

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Roberval, le 20 novembre 2014

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île,  
du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal**

**Réponses aux questions complémentaires du 19 novembre 2014 (DQ9, n° 1)**

Madame,

En réponse à votre lettre du 19 novembre dernier, voici les réponses aux questions de la Commission relativement au dossier cité en objet.

**Question 1**

A. Quel est le statut de votre schéma d'aménagement et de développement?

*La MRC du Domaine-du-Roy compte sur un schéma d'aménagement en vigueur. Il s'agit d'un schéma d'aménagement dit « de première génération ».*

B. Quand est-il entré en vigueur?

*Le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 21 octobre 1988.*

C. Y a-t-il eu des mises à jour? Est-ce qu'une nouvelle révision est prévue?  
Si oui, pour quand?

*La MRC du Domaine-du-Roy est actuellement à compléter la révision de son schéma d'aménagement. Le conseil de la MRC a adopté le règlement 225-2013 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le 8 mai 2013.*

*En septembre 2013, la MRC recevait l'avis du gouvernement refusant le SADR et demandant à la MRC de remplacer son SADR.*

*Avis de motion doit être donné le 26 novembre 2014 en vue de l'adoption le 9 décembre 2014 du règlement 236-2014 édictant le remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy. Si le contenu est conforme aux orientations gouvernementales, l'entrée en vigueur du schéma révisé est prévue au printemps 2015.*

- D. La commission vous demande également qu'une confirmation de la conformité du projet au schéma lui soit transmise lorsqu'elle sera disponible.

*Le 14 octobre dernier, le conseil de la MRC a adopté, conformément à l'article 149 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution 2014-177 constituant l'avis de la MRC sur le projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, lequel avis signifie la conformité du projet au schéma d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy.*

*Copie de la résolution et de la lettre de transmission sont jointes à la présente.*

Je demeure disponible pour répondre aux questions de la Commission.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Danny Bouchard  
Responsable de l'aménagement du territoire

Pièces jointes (2)



**MRC**  
du DOMAINE-du-ROY

Roberval, le 17 octobre 2014

Chambord

Lac-Bouchette

La Doré

Roberval

Saint-André

Saint-Félicien

Saint-François-de-Sales

Sainte-Hedwidge

Saint-Prime

Madame Christyne Tremblay  
Sous-ministre  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, A 301  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Avis d'intervention – Construction de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île**

Madame,

Nous vous transmettons en annexe la résolution portant le numéro 2014-177, adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy lors de sa séance du 14 octobre dernier relativement à l'objet mentionné en rubrique.

En vertu de cette résolution, la MRC du Domaine-du-Roy émet un avis favorable au projet de construction de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île, tel que proposé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Danny Bouchard  
Responsable de l'aménagement du territoire

Pièce jointe

DOMAINE-DU-ROY  
Lac-Saint-Jean

**[HD]**\*  
\*Hautement Distinctif

901, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L8  
Tél. : 418 275-5044  
Télec. : 418 275-4049

[www.domaineduroy.ca](http://www.domaineduroy.ca)

Canada  
Province du Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 14 octobre 2014.

Étaient présents à cette réunion :

M. Jacques Asselin	Maire de La Doré
M. Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M <sup>me</sup> Sonia Boudreault	Représentante de Saint-Félicien
M. Luc Chiasson	Représentant de Chambord
M <sup>me</sup> Nancy Guillemette	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup> Ghislaine Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M. Réal Labrecque	Représentant de Roberval
M. Guy Larouche	Maire de Roberval
M. Gabriel Martel	Maire de Saint-André
M <sup>me</sup> Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M. Gilles Potvin	Maire de Saint-Félicien
M. Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Gérard Savard, préfet et maire de Chambord.

#### RÉSOLUTION N° 2014-177

Sujet : Avis d'intervention du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Construction de la ligne à 735 kV de Chamouchouane–Bout-de-l'Île

Attendu l'avis d'intervention transmis le 12 septembre dernier par la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, madame Christyne Tremblay, conformément à l'article 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Attendu que ce projet vise la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie à 735 kV permettant de relier les postes Chamouchouane et Bout-de-l'Île, et ce, sur une distance de 400 km, dont 80 km sont situés dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy doit donner son avis sur la conformité de l'intervention projetée en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy poursuit avec son schéma d'aménagement plusieurs objectifs relatifs au transport de l'énergie électrique sur son territoire, notamment en ce qui concerne l'intégration des infrastructures ainsi que leur impact sur les paysages, le milieu agricole et les espaces urbanisés;

Attendu que l'intervention projetée par le gouvernement du Québec et son ministère s'inscrit dans le respect de ces objectifs poursuivis par la MRC du Domaine-du-Roy à l'intérieur de son schéma d'aménagement;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Jacques Asselin et résolu unanimement que la MRC du Domaine-du-Roy émette, en vertu des dispositions de l'article 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), un avis favorable sur l'intervention projetée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles visant la construction d'une ligne de transport d'énergie à 735 kV permettant de relier les postes Chamouchouane et Bout-de-l'Île.

Donné à Roberval ce dix-septième jour d'octobre de l'an deux mille quatorze.

Copie certifiée conforme

  
Mario Gagnon  
Directeur général adjoint